

## **Personalia**

### **ÉLOGE FUNÈBRE DE M. PIERRE HARMEL, MINISTRE D'ÉTAT**

Le président : Chers Collègues, la nouvelle du décès du ministre d'État Pierre Harmel nous a profondément affligés.

Pierre Harmel avait fait partie de notre Assemblée de 1946 à 1971, année où il obtint un siège au Sénat, dont il devint le président en 1973.

Né en 1911, il avait reçu une solide formation juridique qui l'avait parfaitement préparé à faire carrière dans l'enseignement universitaire.

Docteur en droit, licencié en sciences sociales, licencié en notariat, agrégé de l'enseignement supérieur en droit fiscal de l'université de Liège, auteur et orateur, Pierre Harmel allait, d'entrée de jeu, s'imposer comme un maître.

Jeune officier de réserve en 1940, il fit la campagne des dix-huit jours. Sa conduite exemplaire lui valut la Croix de Guerre avec Palmes.

Pour diverse et étendue qu'elle ait été, l'activité de Pierre Harmel n'a pas été dispersée. L'enseignement et la politique en furent en effet les axes principaux.

On doit à Pierre Harmel d'innombrables ouvrages juridiques, notamment dans le domaine du droit notarial.

Après sa première élection à la Chambre, le 17 février 1946, il allait exercer à maintes reprises de très hautes fonctions politiques.

Il fut membre des gouvernements catholiques homogènes présidés par MM. Duvieusart, Pholien et Van Houtte et y détint le portefeuille de ce qui s'appelait alors l'Instruction publique.

Il définit d'emblée les objectifs de sa politique, à savoir la réorganisation de l'enseignement technique, l'institution d'un Fonds national des études et la réalisation de la paix scolaire, une paix qu'il souhaitait basée sur le principe que chaque père de famille, quelles que fussent ses propres opinions, devait obtenir l'assurance du libre choix scolaire pour ses enfants.

Cette garantie impliquait à ses yeux le subventionnement de l'enseignement libre. Pierre Harmel fit adopter à cet effet quelque quatorze projets de loi dont l'application allait être violemment combattue de 1954 à 1958 par le gouvernement suivant, que présida Achille Van Acker.

Après avoir exercé la fonction de ministre de la Justice de juin à novembre 1958, Pierre Harmel devint dans le troisième gouvernement présidé par feu le vicomte Eyskens, le tout premier titulaire du département de la Culture. C'est en cette qualité qu'il fit adopter la loi organique des Instituts de la radio-télévision belge.

Pierre Harmel savait, en homme de principe et homme à principes, tenir tête avec beaucoup de tact à ses opposants et poursuivre ses objectifs avec une calme détermination.

Après la chute du gouvernement Théo Lefevre, Pierre Harmel exerça quelques mois la fonction de premier ministre.

De 1966 à 1972, il détint le portefeuille des Affaires étrangères dans les gouvernements présidés par Paul Vanden Boeynants et Gaston Eyskens. Parfaitement à l'aise dans cette fonction, il s'illustra par sa clairvoyance et son dévouement à la chose publique.

Pierre Harmel fut un grand ministre, qui plaçait l'intérêt national au-dessus des passions partisans qu'il avait d'ailleurs tendance à ne considérer que comme de simples péripéties.

Il fut mondialement apprécié pour sa contribution active à la mise en place de la fameuse doctrine qui porte son nom et qui a pour fondement la détente mondiale et le respect des peuples.

Sa connaissance approfondie des rouages de l'État et ses grandes qualités personnelles le désignaient tout naturellement aux yeux de ses pairs pour assurer la présidence du Sénat en 1973.

Son style onctueux, son impartialité, son sens de la mesure et sa distinction naturelle firent de lui le digne successeur du géant que fut Paul Struye.

Ainsi se termina la carrière politique fertile d'un honnête homme. Après sa mise à la retraite, Pierre Harmel eut souvent l'occasion de prodiguer ses sages conseils à bien des hommes politiques venus le consulter dans la plus grande discrétion.

Pierre Harmel fut l'illustration parfaite des grandes vertus parlementaires.

Je vous propose d'observer une minute de silence à la mémoire de l'homme d'État que notre pays vient de perdre.

Steven Vanackere, ministre: Monsieur le Président, Chers Collègues, au nom du gouvernement, je me joins à l'hommage rendu par la Chambre au ministre d'État Pierre Harmel.

Avec sa disparition, la Belgique a perdu un grand homme d'État, plein de sagesse, qui aura laissé une trace indélébile dans la vie politique de notre pays durant le troisième quart du siècle dernier.

Pierre Harmel était, sur la base de l'engagement qui le caractérisait et des idéaux qu'il nourrissait, l'une des personnalités ayant ouvert les voies que nous continuons à emprunter encore aujourd'hui tant en politique intérieure qu'en politique étrangère.

Le Centre Harmel a anticipé dans les années cinquante la nécessité d'une réforme de l'État. Et le ministre des Affaires étrangères de l'époque jouissait à l'étranger d'un respect général pour son ouverture d'esprit et sa vision équilibrée.

Dans le rapport Harmel, il a rédigé en 1967 la doctrine de l'OTAN qui est restée en vigueur jusqu'à la chute du Mur de Berlin en 1989, à savoir la politique à deux voies de défense persévérante et de dialogue avec le bloc de l'Est.

La chute du Mur, événement historique, et la réunification de l'Allemagne au sein de l'Union européenne et de l'OTAN ont donné raison à la vision de Pierre Harmel pour qui l'engagement européen et la loyauté atlantique n'étaient pas contradictoires, mais complémentaires.

Je puis ajouter que tous ceux qui ont connu Pierre Harmel le décrivent comme un homme d'une grande civilité, affable et digne, et empreint de noblesse. Tel était Pierre Harmel.

Au nom du gouvernement, je tiens à adresser mes sincères condoléances aux membres de sa famille.

La Chambre debout observe une minute de silence.